

Conseil Municipal - Conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales - Désignation d'un représentant de la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : L'article 3 de la loi n° 75.535 du 30 juin 1975 relative aux conseils d'établissements des institutions sociales et médico-sociales vient d'être modifié par le décret n° 91.1415 du 31 décembre 1991.

Ce décret, en son article 3, précise qu'un représentant de la commune du lieu d'implantation de l'institution participe avec voix consultative aux réunions du conseil d'établissement chargé de donner son avis et de faire des propositions sur le fonctionnement des structures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en qualité de représentant de la Ville aux conseils d'établissements des institutions suivantes :

Mme Marie-Marguerite DUFAY pour le CAT Beauregard - 8 rue Branly

M. Claude GIRARD pour le CAT Prolabor - Les Tilleroyes

Mme Michèle FOLSCHWEILLER pour SSES Les Marmots - 37 rue Battant

M. Éric ALAUZET pour l'IMP l'Espoir - 18 rue Danton

M. Jean MILLE pour l'IMPro Château Galland - 17 rue Pergaud

M. Jean-Marie LAGRANGE pour l'IMP Château Galland - Les Tilleroyes

Mme Édith CAMPBELL pour le Foyer les Tilleuls - Les Tilleroyes

M. Jean-Marie LAGRANGE pour le Foyer Marceau - 1 rue du Colonel Maurin

M. Claude JEANNEROT pour le Foyer Joseph Bastian - Chemin de Courvoisier

M. Claude JEANNEROT pour le Foyer de Jour le Clos Saint-Georges - 14 rue du Chanoine Mourot.